



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Points 134 et 20 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

**Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

## Nouveau Programme pour les villes

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
A/71/L.23**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires**

### I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/71/15) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document A/71/L.23 et relatif au Nouveau Programme pour les villes. Cet état était présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. À l'occasion de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations et des précisions complémentaires, puis des réponses écrites qu'il a reçues le 9 décembre 2016.

2. Aux termes du projet de résolution A/71/L.23, l'Assemblée générale :

a) Prierait le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, une évaluation indépendante et factuelle du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Le résultat de l'évaluation serait présenté dans un rapport contenant des recommandations destinées à améliorer l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et le contrôle d'ONU-Habitat. Le rapport devrait analyser plus précisément :



- i) Le mandat normatif et opérationnel d'ONU-Habitat;
  - ii) La structure de gouvernance d'ONU-Habitat, en vue d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de la prise de décisions, eu égard à certaines solutions de remplacement, comme l'universalisation de la composition de son Conseil d'administration;
  - iii) La collaboration d'ONU-Habitat avec les administrations nationales, infranationales et locales et les autres parties prenantes, de façon à exploiter tout le potentiel des partenariats;
  - iv) Les capacités financières d'ONU-Habitat (par. 172);
- b) Déciderait de tenir une réunion de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale, convoquée par le Président de l'Assemblée au cours de la soixante et onzième session, pour débattre de la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes et du rôle d'ONU-Habitat à cet égard. Au cours de la réunion, seraient passés en revue notamment les pratiques optimales, les exemples de réussite et les mesures décrits dans le rapport. Un résumé de la réunion, établi par le Président, servirait de base à l'examen par la Deuxième Commission, à la soixante-douzième session, des mesures à prendre à la lumière des recommandations figurant dans l'évaluation indépendante, dans la perspective de sa résolution annuelle sur le point pertinent de l'ordre du jour (par. 173).

## II. Ressources nécessaires

3. Le Secrétaire général indique que les demandes formulées entraîneraient des dépenses supplémentaires s'élevant à un montant total de 770 500 dollars à prévoir en 2017 pour les activités suivantes (voir A/C.5/71/15, par. 14 à 25, et tableau 2) :

- a) Services de documentation des conférences, d'un montant de 254 300 dollars en 2017, englobant la documentation d'avant session (50 000 mots) et la documentation d'après session (8 500 mots) dans les six langues officielles;
- b) Services autres que les services de conférence, d'un montant de 516 200 dollars en 2017, comprenant :
  - i) Recrutement de deux agents des services généraux (Autres classes) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui exerceraient leurs fonctions à New York pendant six mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017) et apporteraient un appui administratif général au groupe d'experts de haut niveau (81 000 dollars);
  - ii) Honoraires et frais de voyage de deux consultants qui exerceraient leurs fonctions pendant six mois chacun (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017) en appui au groupe d'experts de haut niveau (141 500 dollars);
  - iii) Billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée des huit membres du groupe d'experts de haut niveau à l'occasion de leurs réunions (deux à New York et une à Nairobi) (92 200 dollars); et des 18 participants (les membres du groupe d'experts de haut niveau et d'autres parties prenantes) à un atelier à Nairobi (70 200 dollars) et à une mission auprès d'un projet d'ONU-Habitat (78 000 dollars);

- iv) Services contractuels (location de locaux et travaux d'impression exécutés à l'extérieur) (20 000 dollars);
- v) Frais généraux de fonctionnement découlant du recrutement des deux agents des services généraux, au titre notamment des services de communication (30 200 dollars);
- vi) Fournitures et accessoires (1 000 dollars);
- vii) Mobilier (2 100 dollars).

4. Au paragraphe 4 de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique que les activités prescrites dans le projet de résolution relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du programme 12, (Établissements humains) et du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017. Les ressources supplémentaires demandées pour 2017, s'élevant à un montant de 770 500 dollars, seraient ventilées de la manière suivante entre les différents chapitres du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 : 254 300 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ; 500 300 dollars au titre du chapitre 15 (Établissements humains) ; 15 900 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des Services centraux d'appui) (par. 27 et tableau 3). Au paragraphe 3, le Secrétaire général indique également qu'en ce qui concerne la requête de l'Assemblée générale formulée aux paragraphes 166 à 168 de l'annexe au projet de résolution A/71/L.23 tendant à ce qu'il fasse rapport tous les quatre ans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, les incidences financières en seraient détaillées dans une déclaration orale qu'il publierait, le cas échéant, concernant la résolution pertinente de la Deuxième Commission.

5. Au paragraphe 4 de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général fait observer que les ressources supplémentaires d'un montant de 770 500 dollars demandées en 2017 au titre des services de conférence et des services autres que les services de conférence, relèveraient des chapitres 2, 15 et 29D du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et qu'elles permettraient d'absorber la charge de travail supplémentaire. Il indique également qu'il n'est pas possible de déterminer les activités relevant des chapitres 2, 15 et 29D du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées pendant l'exercice biennal (par. 28) et qu'il serait donc nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire de 770 500 dollars à imputer sur le fonds de réserve pour 2016-2017 (par. 29). Le Comité a reçu la confirmation par le Secrétariat qu'il n'est pas possible d'imputer les ressources demandées au titre des chapitres correspondants du budget-programme.

**6. Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources supplémentaires demandées au titre des services de documentation des conférences d'un montant de 254 300 dollars qu'il faudrait prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (voir par. 3 a) ci-dessus).**

7. Au paragraphe 16 de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique que deux agents des services généraux (Autres classes) exerceraient leurs fonctions à New York pendant six mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017) et seraient recrutés à

titre temporaire pour prêter leur concours au groupe d'experts de haut niveau et fournir notamment un soutien administratif et un appui en matière d'organisation des voyages, des réunions et des ateliers du groupe. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un fonctionnaire fournirait un soutien administratif général consistant à organiser les voyages, à tenir la comptabilité, et à traiter toute autre question financière ou opérationnelle relative au fonctionnement du groupe d'experts de haut niveau tandis que l'autre se consacrerait plus particulièrement à la préparation des ateliers (location de locaux, équipements techniques, liste des participants et documents de travail, par exemple) et fournirait toute autre assistance administrative supplémentaire dans le cadre des recherches ou des activités menées par les consultants recrutés pour travailler avec le groupe d'experts. Le Comité a également été informé que le choix s'était porté sur deux agents des services généraux du fait de la nécessité de disposer d'un minimum de redondance en cas de maladie ou autre. **Le Comité consultatif est d'avis qu'un poste d'agent des services généraux suffirait à fournir l'appui nécessaire, les fonctions devant assurées pendant seulement six mois et étant de nature administrative générale, et la redondance en cas de maladie ou autre ne justifiant pas le recrutement de deux agents des services généraux pour assumer les mêmes fonctions. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un seul poste d'agent des services généraux (personnel temporaire autre que pour les réunions) pour appuyer le groupe d'experts de haut niveau et de ne pas approuver la création de l'autre. Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes en rapport avec ce qui précède devrait être ajusté en conséquence.**

8. Aux paragraphes 17 et 18 de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique que les ressources demandées permettraient de financer les honoraires et les frais de voyage de deux consultants (141 500 dollars) qui exerceraient leurs fonctions pendant six mois chacun (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017) et viendraient aider le groupe d'experts de haut niveau à compiler les cas fondés sur des données factuelles, à consigner ses conclusions et recommandations et à rédiger son rapport final. Ils prendraient également une part active à la présentation et à l'organisation des réunions et des ateliers du groupe. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il est demandé, dans le Nouveau Programme pour les villes, que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) fasse l'objet d'une évaluation factuelle et indépendante et qu'il faudrait faire appel aux services de consultants qui participeraient à l'élaboration de la base de données factuelles, garantiraient l'indépendance de l'évaluation, aideraient le groupe d'experts de haut niveau à rédiger son rapport et faciliteraient ses réunions en termes d'appui analytique en définissant l'orientation de ses conclusions et recommandations, et établiraient des notes de synthèse et des études de cas pour que le groupe d'experts les examine. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que, d'après l'état des dépenses au 31 octobre 2016 au titre du chapitre 15 du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, ONU-Habitat a un taux d'exécution de 28 % au titre des consultants et experts. **Le Comité consultatif estime que l'explication fournie n'est pas complète car elle ne donne pas suffisamment de détails s'agissant du champ d'application et de la nature des ressources nécessaires pour les deux consultants. De l'avis du Comité, la demande de ressources supplémentaires ne semble pas justifiée à ce stade compte tenu des ressources disponibles au titre des consultants et experts à ONU-Habitat (voir par. 11 ci-dessous).**

9. Au paragraphe 21 de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique que les ressources prévues au titre des services contractuels (20 000 dollars) sont nécessaires pour financer les réunions et les ateliers du groupe d'experts de haut niveau et l'impression de la documentation nécessaire. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires permettraient de couvrir l'impression de notes de synthèse et de documents d'analyse nécessaires aux travaux du groupe d'experts ainsi que le recouvrement des coûts pour les services de conférence dans les locaux de l'ONU et des dépenses supplémentaires relatives à la tenue de l'atelier de terrain si aucune salle de réunion n'est disponible. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que, d'après l'état des dépenses au 31 octobre 2016 au titre du chapitre 15 du budget-programme, ONU-Habitat a un taux d'exécution de 22 % au titre des Services contractuels. **Le Comité consultatif est d'avis que les locaux de l'Organisation devraient être autant que possible utilisés pour les ateliers et les réunions du groupe d'experts, plutôt que d'engager des dépenses supplémentaires pour utiliser des équipements extérieurs. De l'avis du Comité, la demande de ressources supplémentaires ne semble pas justifiée à ce stade compte tenu des ressources disponibles au titre des Services contractuels à ONU-Habitat (voir par. 11 ci-dessous).**

10. Des ressources sont demandées au titre des voyages, comme il est indiqué dans le tableau 2 de l'état présenté par le Secrétaire général (voir également A/C.5/71/15, par. 19 et 20) pour prendre en charge les voyages des huit membres du groupe d'experts de haut niveau à deux réunions à New York et à une réunion à Nairobi ainsi que la participation de 18 personnes (8 membres du groupe d'experts de haut niveau et 10 parties prenantes) à deux ateliers, l'un sur le terrain et un à Nairobi. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il est prévu d'organiser la deuxième réunion du groupe d'experts de haut niveau à Nairobi en mars 2017 afin que ses membres puissent s'entretenir avec le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. L'atelier organisé à Nairobi devrait se tenir au moment du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, en mai 2017. Le Comité se félicite du projet de tenir l'atelier au même moment que d'autres réunions relatives à ONU-Habitat afin de tirer profit des compétences des parties prenantes et il encourage la poursuite des gains d'efficacité à cet égard. Au paragraphe 7 de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique également que le groupe serait composé de quatre catégories de membres, dont deux représentants de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Néanmoins, le Secrétariat a demandé des ressources pour les voyages de tous les membres du groupe d'experts à New York, indépendamment de leur lieu d'origine.

### III. Conclusion

11. **Le Comité consultatif, étant d'avis que les informations fournies dans l'état présenté par le Secrétaire général et celles qu'il a reçues à la suite de ses demandes ne sont pas suffisamment claires pour ce qui est des ressources demandées (voir les par. 8 et 9 ci-dessus), recommande ce qui suit :**

a) **L'application, du fait de la réduction des ressources demandées pour financer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et les autres objets de dépense y relatives, d'une réduction de 15 %, soit 60 300 dollars, aux**

autres ressources demandées au titre du chapitre 15 du budget-programme pour l'exercice biennal;

b) L'approbation des autres ressources demandées, d'un montant de 390 800 dollars, au titre du chapitre 15;

c) L'approbation des autres ressources demandées, d'un montant de 8 000 dollars, au titre du chapitre 29D;

d) L'approbation des ressources demandées, d'un montant de 254 300 dollars, pour les services de documentation des conférences au titre du chapitre 2.

12. Sous réserve des commentaires et observations formulés ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/71/L.23, des crédits supplémentaires d'un montant de 254 300 dollars, 390 800 dollars et 8 000 dollars devraient être ouverts au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du chapitre 15 (Établissements humains) et du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), respectivement, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, et qu'ils seraient imputés sur le fonds de réserve.